

Mon numéro : 2 91 09 21 231 560 41 Mon nom ou celui de mon ayant droit :

PHILIPPOT Alison

Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli. Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple!

3646 Service gratuit + prix appel

A l'attention de : DA RE Corentin ASSURANCE MALADIE DE COTE D OR- CS 34548 21045 DIJON CEDEX

Mme PHILIPPOT Alison 10 RUE DES AIGUISONS 21800 QUETIGNY

Le 25/08/2023

> MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE

Monsieur,

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, <u>vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé</u> (médecins, pharmaciens, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance, pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.



La mise à jour de ma carte Vitale, c'est maintenant!

Des bornes de mise à jour sont à ma disposition dans toutes les caisses d'assurance maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie





Mon numéro : 2 91 09 21 231 560 41 Mon nom ou celui de mon ayant droit :

PHILIPPOT Alison

Attestation de droits à l'assurance maladie

Valable du 25/08/2023 au 24/08/2024 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale	Code gestion	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
01 211 2130	10	2 91 09 21 231 560 41	
Bénéficiaires(s) nom de famille suivi d'un événtuel nom d'usage	•	N° de sécurité sociale du bénéficiaire (pour information)	Né(e) le / rang
DA RE Corentin a déclaré un médecin traitant		1 22 08 21 231 434 90	09/08/2022 1
SI SOINS POUR AFFECTION LISTE : TIERS PAYANT ET 100% DU 04/05/2023 AU 04/05/2033			
POUR TOUTES LES PRESTATIONS EN RAPPORT AVEC MALADIE DU PROTOCOLE			
SI SOINS POUR AFFECTION HORS LISTE : TIERS PAYANT ET 100% DU 09/08/2022 AU 09/08/2025			
POUR TOUTES PRESTATIONS EN RAPPORT AVEC MALADIE DU PROTOCOLE			

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.